

10^{c.} Journal du Lot 10^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUERSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les Allemands ont dû s'incliner à Spa, devant la volonté inflexible des Alliés. La sanction est notre garantie. Pourra-t-elle, si besoin est, se déclencher automatiquement? — On va pouvoir maintenant s'atteler à la solution du problème économique. — L'élection présidentielle américaine.

Les Allemands se sont inclinés. Ils ont promis de ramener leur armée à 100.000 hommes d'ici au 1^{er} janvier. Il y a longtemps que ce point devrait être acquis si le Traité de Versailles n'était pas considéré par eux comme un chiffon de papier. Mais ils ont « ignoré » les clauses du pacte signé il y a déjà pas mal de mois. Ils « ignoreront » encore l'engagement d'aujourd'hui, s'ils pensent, au cours du délai qu'ils ont obtenu, pouvoir enfoncer un coin dans l'union des Alliés. A ces derniers à ne pas permettre la manœuvre des vaincus.

Reste à savoir comment est prévue la sanction. Se déclencherait-elle automatiquement dans le cas où l'Allemagne ne tiendrait pas ses engagements? Si oui, on peut espérer une bonne volonté relative de la part de la Prusse.

Au contraire, la sanction devra-t-elle être précédée de nouvelles discussions soit entre les Alliés, soit avec l'Allemagne? En ce cas, l'expérience du passé nous permet de croire que des déceptions nouvelles attendent les vainqueurs.

La question a d'autant plus d'importance que les événements d'Orient sont de nature à inciter la Prusse à la résistance.

Nous assistons à un inquiétant recul des troupes polonaises au moment précis où les plébiscites de la frontière germano-polonaise ont lieu. On apprend, ce matin, que les résultats sont en faveur de l'Allemagne, les Polonais s'étant abstenus, la sincérité du vote n'étant pas garantie. Dans ces conditions, allons-nous laisser la Prusse installer ses troupes à proximité de Varsovie, prêtes à donner la main aux Rouges?

Tout cela n'est pas une garantie de sécurité pour l'avenir. Il serait prudent de supprimer les inquiétudes de demain.

Un seul moyen : ne pas remettre à plus tard la décision relative au déclenchement de la sanction. Dès aujourd'hui il doit être entendu que, si l'Allemagne ne désarme pas loyalement, les troupes alliées occuperont, sans discussion nouvelle, le territoire de la Ruhr ou tout autre désigné dès maintenant.

Cette condition seulement nous pouvons espérer un désarmement catégorique de l'Allemagne.

La prétention des Alliés n'est pas excessive. C'est un journal boche lui-même qui reconnaît la bonne volonté de l'Entente :

« Un adoucissement est apporté aux trois notes de l'Entente sur le désarmement. Ces adoucissements, l'Allemagne n'était nullement fondée à les réclamer, étant donné la non-exécution du traité de Versailles. Elle serait donc mal venue de se plaindre de ne pas avoir obtenu davantage. »

Cette question de la sanction étant tranchée de façon à légitimer nos espoirs, les autres points en litige — y compris la question du charbon qui a donné lieu à une insolente diatribe des boches, mais à une verte riposte du Président Belge et à une magnifique réplique de M. Millerand — doivent se solutionner normalement selon la volonté des Alliés. On pourra alors s'atteler à la question économique dont dépend le relèvement de toutes les nations.

N'ayant plus la possibilité de s'opposer à l'exécution du traité — par crainte de l'avance des troupes alliées, — les Allemands acceptent de verser régulièrement l'annuité prévue de 3 milliards de marks or. La conférence internationale de banquiers et d'experts financiers convoqués pour le 23 juillet à Bruxelles, par la Société des Nations, pourra ainsi discuter sur quelque chose de réel. Elle pourra notamment étudier le projet d'un emprunt international.

Cet emprunt, dit notre confrère de la « IV^e République », « pour lequel l'Allemagne devrait donner des garanties immédiates, telles que les revenus de ses douanes, pourrait être lancé dès l'automne. »

Si l'opération était conduite avec succès — ce que l'on est en droit d'espérer étant donné la forte position internationale qu'occupe en ce moment le conseil de la Société des Nations — le placement d'une première tranche de l'emprunt pourrait être effectué avant la fin de l'année. On estime généralement que cette première tranche serait de 10 à 15 milliards de marks or. En vertu de l'accord de répartition conclu à Bruxelles il y a une semaine, la France obtiendrait donc, sur cette première tranche, de 5 à 7 milliards liquides. Ce considérable apport de capital serait d'un grand secours pour l'effort à accomplir dans les régions dévastées.

L'indemnité de guerre allemande que la Société des Nations va se charger de mobiliser immédiatement en emprunt international doit en effet permettre de procurer à l'Allemagne les crédits commerciaux dont elle a besoin pour acheter au dehors, non seulement les matières premières (coton, laine, minerais de fer, etc.) dont son industrie a besoin, mais aussi les produits de ravitaillement (blé, viande, etc.), que sa population réclame.

Cette opération ne peut s'effectuer qu'à condition de trouver en Europe des ressources nouvelles. Ces ressources ne peuvent être fournies en échange de garanties précises.

La seule garantie que l'Allemagne puisse donner aujourd'hui, ce sont les revenus de ses douanes, puisque la production de ses usines s'est arrêtée et que ses chemins de fer, si riches autrefois, travaillent aujourd'hui à perte.

Mais cette garantie suffit et l'Allemagne peut payer. Nous avons déjà signalé, à ce sujet, un intéressant article du *Petit Parisien*. A son tour le *Times* publie une longue correspondance de M. Herbert Kaufman, le journaliste américain qui fut adjoint au ministre de l'intérieur des États-Unis pendant la guerre et qui revient d'un voyage en Allemagne.

M. Kaufman est catégorique dans sa conclusion :

« Pour moi, l'Allemagne paraît « vivante, forte, prospère. Ne ressentant ni remords ni regrets, elle ne perd pas son temps à se plaindre ou à rêvasser. Son cerveau est clair et sa tête est solide sur ses épaules. Ni son aspect, ni son activité ne justifient les menaces voilées et les plaidoyers inattendus qu'elle fait à Spa. A mon avis personnel, elle peut payer ce qu'elle doit sans difficultés trop grandes. Mon espoir est qu'on lui en fera « payer la totalité. »

En s'inclinant à Spa, l'Allemagne permet donc d'entrevoir la solution du problème qui angossait le Monde.

Certes, par leur acceptation des conditions alliées, les Germains reconnaîtront leur définitive défaite, mais ils marqueront aussi la première étape vers le relèvement économique de leur pays.

A Versailles on a signé la paix militaire. A Spa on en finira, espérons-le, avec la paix diplomatique et la paix économique.

La lutte va se poursuivre avec ardeur pendant plusieurs mois pour la désignation du Président américain. Les deux candidats, républicain et démocrate, paraissent lutter à chances égales et la décision dépendra de la campagne ardente que l'un et l'autre vont mener dans le pays.

La France n'a pas à prendre parti dans une question d'ordre intérieur. Aussi bien, le résultat, quel qu'il soit, laissera l'Amérique du côté du Droit, donc avec les Alliés.

On sait que le parti démocrate est pour l'adoption du traité de Versailles. Le parti républicain, si nous en croyons un grand ami de la France, M. Myron T. Herrick, ancien ambassadeur des États-Unis à Paris, restera, de toutes manières, fidèle aux engagements yankees.

Au cours d'une réunion qui vient d'avoir lieu à Paris, M. Herrick a dit :

« Si, depuis l'armistice, la politique de l'Amérique a pu faire naître quelque appréhension chez nos amis français, que ceux-ci se rassurent, qu'ils nous jugent sur notre passé et attendent l'avenir avec confiance. Dès 1914, les trois quarts des Américains étaient persuadés qu'ils entreraient dans le conflit, car le droit était du côté de la France et des alliés. En tout cas, rares sont nos compatriotes qui n'ont pas ardemment souhaité la victoire des alliés. »

« Le passé des États-Unis répond de leur attitude future. Ils ne cher-

chent pas des responsabilités, mais ils ne se dérobent jamais à leurs devoirs. »

« S'il n'avait tenu qu'aux républicains, au lendemain de l'invasion de la Belgique, l'Amérique eût été à vos côtés. »

Aucune appréhension ne doit exister chez nous, affirme M. Herrick. Il est agréable d'enregistrer l'affirmation, surtout quand elle vient d'un homme qui jouit dans son pays d'une particulière considération et d'une très grande influence.

A. C.

INFORMATIONS

L'Allemagne nous livre un Superzeppelin

Le dirigeable géant allemand L-72 est arrivé à Maubeuge. Après une manœuvre d'atterrissage magnifiquement réussie, il était à l'ancre définitivement et sans le moindre incident. Le L-72 avait quitté Friedrichshafen hier soir, monté par un équipage allemand : deux officiers français, le lieutenant de vaisseau du Plessis et l'ingénieur Séné étaient à bord. La traversée a été superbe. C'est le premier des deux zeppelins que l'Allemagne doit nous livrer. Le L-72 cube 70.000 mètres et peut enlever 75 tonnes. Sa vitesse est de 130 kilomètres à l'heure.

La Ligue des Nations

La première réunion de l'assemblée de la Ligue des Nations est définitivement fixée au 15 novembre.

Au pays de Lénine

Le conseil militaire de la République des Soviets a lancé, sous la signature de Trotsky, un ordre du jour instituant la peine capitale pour les déserteurs, sans jamais l'atténuer par des circonstances quelconques. Les noms des déserteurs fusillés, les numéros de leurs régiments, les noms et résidences de leurs familles seront portés à l'ordre du jour de l'armée.

Dorénavant, seront fusillées toutes personnes ayant quitté le poste de combat, abandonné les armes ou vendu les effets militaires. Seront également fusillés tous ceux qui feront de la propagande défaitiste et donneront le conseil de désertir, de battre en retraite ou de refuser d'exécuter les ordres de combat.

Le conseil militaire de la République crée des détachements spéciaux pour arrêter les déserteurs sur le front et à l'arrière des lignes. Ceux qui opposeraient de la résistance seront fusillés sur place.

Pour la Pologne

On assure dans les milieux de la Conférence que M. Lloyd George, continuant les négociations qu'il a engagées avec M. Krassine, aurait décidé de demander au gouvernement des soviets de conclure un armistice avec la Pologne. Si les bolchevistes s'y refusent, M. Lloyd George prêterait à la Pologne l'assistance complète de l'Angleterre.

Les Grecs occuperont la Thrace

Les troupes helléniques vont procéder très prochainement à l'occupation d'Andrinople et de la Thrace Orientale. Les préparatifs de résistance turque et l'attitude de la Bulgarie sont les raisons qu'on invoque pour considérer cette opération comme urgente. Une division hellénique s'embarquera prochainement à Panderma pour passer en Thrace.

Des bolcheviks cambriolent l'Union des Syndicats

Trois bolchevistes russes : Moïse Kohn, dit Albert Leroy ; Abraham Bidermann et Aron Lubrinsky, s'introduisirent la nuit dans les locaux de l'Union des Syndicats de la rue Grange-aux-Belles, et se mirent en devoir de descendre le coffre-fort placé dans le bureau des cheminots du P. O. N'y ayant pas réussi, ils ouvrirent les tiroirs de plusieurs meubles et s'emparèrent de 3.500 fr.

Des gardiens de la paix, que les alliés et venues des trois malfaiteurs avaient attirés, cueillirent les trois bolchevistes à leur sortie de l'immeuble. Ils ont été envoyés à la Santé.

La santé de M. Deschanel

Le président de la République, qui était revenu à Paris la semaine dernière pour présider le Conseil des

ministres, a dû se rendre à Rambouillet sur le conseil de ses médecins, en attendant dans le calme et le repos la disparition de la fatigue qu'il ressentait encore depuis son accident.

Jusqu'à présent, tout permettait d'espérer qu'un repos d'une dizaine de jours permettrait à M. Paul Deschanel de venir à Paris, le 14 juillet, passer la revue de Vincennes, mais d'après les renseignements, son état de santé n'est pas encore assez satisfaisant pour supporter les fatigues d'une journée aussi chargée que celle de la Fête nationale.

Dans ces conditions, la revue de Vincennes sera passée, en l'absence du chef de l'Etat, par le président du Conseil, M. Millerand, et le ministre de la guerre, M. André Lefèvre.

L'ex-impératrice Eugénie est morte

L'impératrice Eugénie est morte à Madrid. L'impératrice avait subi dernièrement l'opération de la cataracte. Elle est décédée chez le duc d'Albe des suites d'une crise d'urémie.

Le rendement des impôts

Le produit des impôts indirects et monopoles de l'Etat pour le mois de juin dernier, s'élève à la somme de 907.720.800 francs, accusant ainsi une plus-value de 277.694.300 francs par rapport aux évaluations budgétaires et une augmentation de 269 millions 037.200 francs, par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

CHRONIQUE LOCALE

LES NOMADES

La gendarmerie a procédé à l'arrestation de nomades qui, en passant dans des villages, ne se contentent pas de vendre des paniers ou de tirer la bonne aventure.

Très souvent, après leur passage, les habitants constatent que des volailles manquent dans le poulailler et que des arbres fruitiers sont dépouillés de leurs fruits.

Des plaintes sont de temps à autre portées contre les maraudeurs, mais que de méfaits restent impunis, car les nomades inspirent grande crainte aux habitants.

Le passage et le séjour dans la ville de ces nomades sont marqués également par des soustractions de toutes sortes, non pas dans la ville même, mais dans les environs, dans les vignes et jardins éloignés de quelques centaines de mètres de l'agglomération.

Quand les propriétaires s'aperçoivent des vols, les chapardeurs sont déjà loin. Et on néglige de porter plainte.

On a élevé souvent de vives protestations contre le séjour de ces indésirables dans la ville.

On s'est toujours demandé pourquoi on autorisait les roulettes à stationner sur les places à l'entrée des villes. Malgré la plus active surveillance, que seuls exercent les intéressés, c'est-à-dire les habitants, il est difficile d'empêcher les roulettiers de faire leurs provisions en fruits, en légumes, en volailles.

De plus, ils ont des chevaux ; et ces chevaux mangent. On voit bien ces chevaux brouter l'herbe des chemins. Mais on voit également, en cette saison surtout, des nomades ramasser des paquets d'herbes et de fourrage qu'ils emportent dans leurs roulettes.

De l'avis des habitants qui sont les voisins forcés des roulettiers, il serait de toute nécessité de refuser à ces gens-là l'autorisation de stationner dans les communes.

A une certaine époque, il en était ainsi : on devrait bien appliquer actuellement la même mesure qu'on appliquait jadis. Peut-être que les nomades, renvoyés de commune en commune, finiraient par rentrer chez eux pour ne plus revenir dans nos régions où l'on se passerait bien de leur visite.

L. B.

Légion d'honneur

Sont légion : Au grade d'officier de la Légion d'honneur : M. Dussaut, chef de bataillon au 7^e.

Au grade de chevalier : M. Maurel, capitaine au 7^e.

M. Porteret, lieutenant au 7^e d'infanterie. Nos félicitations.

Armée territoriale

M. Patrel, capitaine au 131^e territorial, est nommé chevalier de la Légion d'honneur. Félicitations.

Médailles militaires

Sont décorés de la Médaille militaire : MM. Foix, sergent, Frayssic, adjudant, Sanat, soldat de 1^{re} classe, du 7^e d'infanterie. Félicitations.

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7^e dont les noms suivent :

Boussac Pierre-Marie-Hugues : très bon soldat, courageux et dévoué. Blessé par balles le 26 septembre 1914. Tué à son poste de combat le 6 juillet 1916, au bois de Vaux-Chapitre devant Verdun, pendant une violente préparation d'artillerie ennemie. A été cité.

Bordier Louis-Antoine : très bon soldat. Blessé le 9 septembre 1915 en Argonne, a trouvé une mort glorieuse en s'élançant crânement à l'assaut du bois du Casque (massif de Moronvilliers), le 30 avril 1917. A été cité.

Labrousse Henri : bon soldat. Tué à son poste de combat dans la tranchée, le 3 avril 1916 à la Harazée (secteur d'Argonne). A été cité.

Lacaze Amédée : très bon soldat. Tué à son poste de combat le 28 août 1916, à Régneville (Meurthe-et-Moselle). A été cité.

Honoré Elie : bon soldat. Tué à son poste de combat dans la tranchée, le 23 octobre 1916, à Régneville-en-Haye, en Lorraine. A été cité.

Hyonnet Antonin : bon et brave soldat. Blessé grièvement à son poste de combat le 14 août 1915, au secteur de la Harazée, en Argonne, est mort le 19 des suites de ses blessures. A été cité.

Question au ministre de l'instruction publique

M. Joseph Loubet, sénateur, demande à M. le ministre de l'Instruction publique si une institutrice auxiliaire — exerçant sans interruption depuis 1914, obligée de demander un congé pour couches — peut espérer se voir attribuer sur les fonds dont il dispose une allocation à peu près égale au montant des émoluments dont elle sera momentanément privée.

Réponse. — Les institutrices auxiliaires ne peuvent obtenir aucun congé, puisqu'elles ne font pas partie du cadre régulier et qu'elles ne sont rétribuées que par journée effective de service. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'une institutrice intérimaire ayant de longs services, mon administration s'efforce, en cas d'absence pour couches, de lui accorder une allocation aussi élevée que possible.

Le monopole des tabacs

M. Delport, député du Lot, vient d'adresser au ministre des finances la lettre suivante :

Monsieur le Ministre,

Je lis dans un journal de Paris qu'il serait question de céder aux Américains le monopole des tabacs. J'espère que cette information est sans fondement et comme Président du groupe interparlementaire des planteurs de tabac, je viens vous prier de vouloir bien me dire s'il y a du vrai dans ce communiqué. J'attends donc une réponse de votre part avant de vous la demander à la tribune de la Chambre.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

L. DELPORT, député du Lot.

Agrégation

Mlle Marguerite Bosch et Geneviève Laratte, professeurs au Collège de jeunes filles de Cahors, viennent d'être déclarées admissibles à l'agrégation.

Nos félicitations.

Baccalauréat

A la liste des admissibles au baccalauréat de philosophie, il faut ajouter M. Besse Jean, de Cahors.

P. T. T.

Notre compatriote Mlle Bergognoux est nommée dame employée des P. T. T. à Paris.

Finances

Nous relevons au tableau d'avancement du personnel des trésoreries générales les noms suivants des employés du Lot :

Premier fondé de pouvoirs inscrit pour la 3^e classe : M. Delpouget. Pour commis de 1^{re} classe : M. de Girard. Nos félicitations.

Compatriote

Notre compatriote M. Sémirrot, rédacteur principal au Service central, à Paris, ancien élève du lycée Gambetta, est nommé sous-chef de bureau à la Direction de l'exploitation téléphonique. Félicitations.

Postes et Télégraphes

L'établissement de facteur-receveur créé à St-Laurent-Lolmie sera mis en activité, à partir du 1^{er} août prochain.

Son arrondissement postal ne comprendra que la commune, siège du bureau.

Une loi nouvelle

Tout commerçant est tenu de se faire immatriculer au Tribunal de commerce.

Une loi nouvelle est entrée en vigueur le 1^{er} juillet, ignorée de la plupart de ceux qu'elle intéresse. C'est celle du 18 mars 1919, qui institue en France le registre du commerce, et qui oblige — sous peine d'une amende de 16 à 200 francs — tout commerçant français ou étranger, toute Société commerciale française ou étrangère, ayant ou son établissement principal ou une succursale ou une agence en France, à se faire inscrire sur ce registre dans un délai de six mois à partir du 1^{er} juillet 1920.

Collège de jeunes filles

La distribution des prix aux élèves du Collège de jeunes filles a eu lieu lundi matin à 9 heures 1/2.

La cérémonie a eu un caractère privé.

Voici le nom des élèves qui ont été le plus souvent nommés :

5^e année. — Mlles Veysières (excellence) ; Calassou, Arteil, Bardyère, Julia, Philippon.

4^e année. — Mlles Béduté, Vidéu, Dablanc, Longpue, Dussaut, Roumillac, Ayrat, Lascroux.

3^e année A. — Mlles Costes (excellence) ; Gervais, Lafage, Lapergue, Vizzavona, Pruneaud, Pégourié, Sasmayoux.

3^e année B. — Mlles Rollés, Rocognières, Millau, Destruel, Molinié.

2^e année. — Mlles Garrigues (Excellence), Lhérm, Rouquét, Bouysou, Vialard, Bouzou, Chastan, Merly.

1^{re} année. — Mlles Amy (excellence), Derruau, Servant, Lafon Yvonne, Deschamps Alice, Deschamps Marie, Ollier, Bénéchie, Arrouy, Sans, Ilbert.

1^{re} classe primaire. — 1^{re} division : Mlles Lafage Denise, Périé, Auzi Gisèle, Chiffroy, Leygues, Fabre, Thévenon, Malbec, Dutilh.

2^e division : Romen, Salé, Maury.

2^e classe primaire. — 1^{re} division : Mlles Auzi Gilberte, Franquede, Servant, Dulac, Tourril, Chaussade.

2^e division. — Robinet, Roullin, Fabre, Massip, Cousteaux, Vayssel.

Classe enfantine. — Mlles Contou, Péchère, Rajade, Roullin, Capmartin, Amadié, Grillon Madeleine, Méchin, Adam, Larrie, Grillon Jacqueline, Garnal, Feydel, Barreau.

Voici le nom des élèves admissibles en 1920 au baccalauréat :

1^{re} partie. — *Latin/langues* : Mlles Louise Julia, Yvonne Lacaze, Denise Philippon.

2^e partie. — *Philosophie* : Mlles France Adéssac, Marie-Rose Buffet, Simone Delfour, Elise Salassou, Françoise Veysières.

Certificat d'études primaires

Ont obtenu le certificat d'études primaires : Mlles Gisèle Auzi, Madeleine Chiffroy, Lucienne Delmas, Jeanne Desflans, Jeanne Dutilh, Denise Lafage, Hélène Lajannin, Raymonde Leygues, Marguerite Misspoulié, Renée Périé, Simone Thévenon.

Lycée Gambetta

Mardi matin, à 9 heures, a eu lieu la distribution des prix aux élèves du lycée Gambetta, sous la présidence de M. de Monzie.

Sur l'estrade avaient pris place les autorités civiles et militaires de la

ville et dans la cour se pressait un nombreux public.

Le discours d'usage a été prononcé par M. Rigaudières, professeur d'allemand, qui s'est attaché à démontrer que, au lendemain de la guerre, la connaissance de la langue allemande s'imposait aux Français.

Le distingué professeur a été très applaudi.

M. de Monzie a prononcé un éloquent discours que professeurs, élèves et public ont, à maintes reprises, souligné de bravos.

Puis la lecture du palmarès a été donnée.

Voici le nom des élèves qui ont été le plus souvent nommés :

Mathématiques A et B. — Le Moine (excellence), Descargues, Labro, Sabaté, Bessat.

Philosophie A et B. — Lemozy et Salanié (excellence), Duverger.

Première. — (Section A) B, Séguy Bernard (excellence); (section C), Pouey (excellence); (section D), Fabre (excellence), Prévot, Salgues de Geniès, Thévenon, Courbil, Aguzou, Roques, Lapergue, Vizon, Imbert Marmiesse.

Seconde. — (Section A et B), Michel (excellence); (section C), Ayzac et Clary (excellence); (section D), Laborie (excellence); Molinié, Barreyre, Michaud, Constanty, Hébrard, Brugières, Marrou.

Troisième. — (Section A), Ouvrière et Tulet (excellence); Soulié, Sasmayoux, Pélissier, Derode, Ollier, Séguy Georges.

(Section B) : Borredon et Mathieu (excellence); Lescoul, Dalet, Gaillard.

Quatrième. — (Section A), Lacombrade et Held (excellence); Lagard, Larrière, Gaignebet, Pont, Lassaque-Carriol, Lescalié, Clary.

(Section B) : Excellence, prix non décerné; Heihles, Pouchet, Méchin, Gibert, Bialgues.

Cinquième. — (Section A), Lagarde et Bories (excellence); Rollès, Pont, Vernet, Berger, Hornières, Pradelle, Québre.

(Section B) : Rouquet (excellence); Mercadié, Regagnon, Delrieu, Philippon.

Sixième. — (Section A), Delpech (excellence); Fontès, Andrieu, Aufrère, Moles, Lanfranchi, Dubernet, Vendrie, Brody, Bouyssou, Rescoussié.

(Section B) : Sans (excellence); Barbet, Courbières, Pons, Guyou, Courtiès, Vic.

Septième. — Dairic (excellence); Cancès, Breil, Séguy, Bertin, Chabal, Massip, Reynaud, Rigaudie.

Huitième. — Allot (excellence); Courbières, Borel, Labry, Huard, Held, Confans, Benestébe.

Préparatoire. — Salé (excellence); Layssac, Colombani, Escalié, Michaudel, Capmartin, Massip, Causanel, Poncharrau, Courdès, Reyjal, Cabarro.

Association des mutilés

Les mutilés qui désireraient assister à la revue des troupes de la garnison de Cahors qui sera passée le 14 juillet, sont priés de se rendre avant 8 heures 1/2 sur la place de la République où un emplacement sera réservé à la société en face du monument Gambetta.

La même invitation est faite aux pupilles de la Nation.

Probité

Le jeune Santini Jean-Paul âgé de 8 ans, élève au lycée Gambetta, fils du sympathique Commandant de recrutement de Cahors, a trouvé sur la voie publique un bracelet-montre paraissant être en or.

Le jeune enfant s'est empressé de porter sa trouvaille au bureau de police où elle est à la disposition de la personne qui l'a perdue.

Félicitations au jeune enfant.

Fêtes nautiques du 14 juillet

Voici le programme des fêtes organisées par l'Aviron Cadurcien, avec le concours de l'Avénir Cadurcien et de la Diane, en face du Garage de l'Aviron, route de Larroque, le 14 juillet :

1^o 15 h. Match Aviron Agenais-Aviron Cadurcien, en yole de mer :

Aviron Agenais (noir et rouge), Laborie, Pougès, Fayet, Boulbès, Andrieu (barreur).

Aviron Cadurcien (blanc, patte bleue), Sabaté, Combalbert, Henras, Lacoste Julien, Rosset (barreur).

2^o 15 h. 20. Course de bateaux de plaisance. 3 prix en espèce; 900 mètres, avec virage, sans barreur. Deux rameurs se relayant.

3^o 15 h. 40. Course en deux, armement libre.

Bateaux engagés : Quand même, Divona, Eclair, Thais, Lotus.

4^o 16 h. Course de périssoires. 3 prix en espèce; 900 mètres; un virage.

5^o 16 h. 25. Course à la nage. 6 prix en espèce.

6^o 16 h. 50. Course en outrigger. 4 rameurs de pointe; bateaux engagés :

Crapouillot; rameurs : Laborie, Pougès, Fayet, Boulbès; barreur, Andrieu; maillot, noir et rouge, société, Aviron Agenais.

X; rameurs, X; barreur, X; maillots, blanc, patte orange; société, Aviron Réolais.

Quand même; rameurs, Sabaté, Combalbert, Henras, Lacoste Julien; barreur, Rosset; maillots, blanc, patte bleue; société, Aviron Cadurcien.

Divona; rameurs, Aguzou, Brunet, Soulié, Imbert; barreur, Ithier; maillots, bleu, patte blanche; société, Aviron Cadurcien.

Eclair; rameurs, Artigues, Séguy R., Séguy B., Fayret; barreur, Couailiac; maillots, rouge; société, Aviron Cadurcien.

Les courses de bateaux de plaisance ou de périssoires et la course à la nage sont ouvertes à tout le monde; se faire inscrire par le secrétaire de l'Aviron Cadurcien avant le mercredi 14 juillet, 12 h.

Le tirage au sort des numéros d'ordre pour le départ se fera, pour toutes les courses, à 14 h. 30 au Garage de l'Aviron.

La distribution des prix aura lieu à 17 h., au Garage de l'Aviron.

Obsèques

Lundi soir, à 4 heures, ont eu lieu les obsèques de Mme Panouze, épouse du si sympathique et vénéré commandant.

De nombreux amis ont suivi le char funèbre qui était recouvert de magnifiques gerbes de fleurs et de couronnes et ont exprimé à la famille leurs sincères sympathies.

Nous saluons avec respect la dépouille de la regrettée Mme Panouze, et nous prions M. Panouze, son fils et la famille de vouloir bien agréer l'expression de nos bien vives condoléances.

Concours de tir

Un concours de tir a eu lieu dimanche.

La distribution des prix, en présence de M. le colonel commandant le 7^e R. I. a eu lieu dans la salle des Petits Carmes, mise gracieusement à la disposition de M. E. P. par l'Orchestre Symphonique; cette sympathique société a donné aussi un concert au profit des Camps de Vacances.

La recette a produit 123 francs. Un nombreux public assistait à cette séance et a applaudi les jeunes artistes qui avaient bien voulu prêter leur concours à cette réunion.

Office des Pupilles de la Nation

L'A. R. A. C. a bien voulu, à la suite de la fête qu'elle a donné le 20 juin dernier, faire don aux pupilles de la Nation, d'une somme de 50 fr.

L'Office, au nom de tous les orphelins de guerre du département, est heureux de remercier l'A. R. A. C. de son don généreux.

Les nomades

Nous avons annoncé samedi que la gendarmerie de Cahors, après une

poursuite mouvementée, a mis en état d'arrestation quatre nomades qui avaient mis à rude contribution les poulaillers d'Arcambal.

Conduits devant M. le juge d'instruction de Cahors, les délinquants, Jean Demestre, 60 ans, né à Varsovie (Pologne); Méliba Bora, 29 ans; Christine Demestre, 17 ans et Salomia Demestre, 16 ans, ont protesté de leur innocence. Malheureusement pour les accusés, les témoins les reconnaissent formellement et les circonstances rendent leurs dénégations invraisemblables. On a retrouvé, en effet, à l'endroit où les nomades avaient établi le campement, la trace du sang des volailles et leurs plumes.

Les quatre nomades ont été écroués.

Larroque-des-Arcs

Dimanche 18 et lundi 19 juillet, la coquette cité de Larroque-des-Arcs célébrait sa fête patronale.

Cette année les organisateurs se proposent de faire grandement les choses.

Voici le programme: Dimanche matin, à 9 heures, réception de la musique; à 10 heures, messe en musique; à 11 heures, distribution de bouquets, apéritif-concert; à 4 heures, aubade à M. le maire, bal public; à 9 heures du soir, brillantes illuminations, bal et bataille de confettis; à minuit, farandole monstre, embrasement de la Chapelle Saint-Roch.

Lundi, à 3 heures, jeux divers sur la place de l'Eglise; à 9 heures, bal public; à 11 heures, grand-père phéno-néal.

Cadurciens et cadurciennes recevront le plus charmant accueil.

Cazals

Fête nationale. — Programme de la journée du 14 juillet :

Matin, 9 h. sonnerie des cloches, salves. Distribution de bons de pain aux indigents, à la mairie, de 9 h. à 10 h.

Pavoisement des édifices publics : le drapeau des anciens Combattants flottera pour la première fois, à l'hôtel de ville.

Soir : Illumination des bâtiments communaux, de l'arbre de la liberté, et des divers quartiers de la ville. Retraite burlesque, aux flammes de bengale. Bal sur la grande place.

N. B. En cas de mauvais temps, le bal aura lieu à la mairie.

Les habitants sont priés de pavoiser leurs maisons aux couleurs nationales et d'illuminer le soir.

Secours-mutuels. — Dimanche dernier a eu lieu l'Assemblée générale de cette jeune association. Le président provisoire a rendu compte des démarches faites depuis la dernière réunion en vue du dépôt des statuts, de la déclaration officielle et de l'approbation. La Société a commencé à fonctionner régulièrement le 1^{er} juillet.

M. Cassot a fait ensuite une petite causerie sur la mutualité; il a fourni toutes explications utiles sur le fonctionnement et les avantages des sociétés de secours-mutuels et il a formellement engagé les assistants à demander leur adhésion.

Le Conseil d'administration a été désigné comme suit :

Président, M. Cassot, maire de Cazals; vice-présidents, MM. Vidilles Ernest et Vialard Lucien; secrétaire, Alazard; trésorier, M. Maisonneuve; administrateurs : MM. Delrieu Fernand, Laparra, Marty Elie et Salgues; commissaires : MM. Labro et Vialard Irénée; visiteurs : MM. Boyer et Poujade Jules.

La Société accepte toutes personnes valides, des deux sexes, de 16 à 45 ans. Pour tous renseignements, s'adresser au président, au secrétaire ou au trésorier chez lesquels les statuts sont déposés.

Limogne

Hyménée. — Nous apprenons le prochain mariage de M. Gabriel-Joseph Rous, mécanicien, de Limogne, avec Mlle Marthe-Gabrielle Guilhem, sans profession, de Varaire (Lot). Nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

Luzech

Cheval emballé. — Henri Servan se rendait aux champs dimanche dernier avec sa voiture sur laquelle avaient pris place sa femme et un ouvrier. Il croisa, sur la route d'Albas, au lieu dit La Sole, une dame

qui ouvrit brusquement son ombrelle rouge. Le cheval, effrayé, s'emballa. M. Servan maltraita pourtant la bête; mais comme il voulait la saisir par la bride, il sauta de voiture si malencontreusement qu'il fit une chute assez grave dans laquelle il se luxa complètement l'épaule droite. Les autres personnes n'eurent aucun mal.

Certificat d'études. — Les examens du certificat d'études primaires pour le canton de Luzech eurent lieu vendredi dernier sous la présidence de M. Doumer, inspecteur primaire.

Sur 27 présentés, 20 garçons furent reçus et 16 filles sur 20 furent admises.

Félicitation aux jeunes lauréats.

Une aspirante oublia ce jour-là, dans une salle de classe, un sac à main renfermant divers objets et une petite somme. Ces objets peuvent être réclamés à M. le Directeur de l'Ecole primaire supérieure qui les tient à la disposition de la propriétaire.

Bretenoux

Accident mortel en gare. — Le mécanicien Auguste Repain, âgé de 60 ans, chargé du fonctionnement de la machine fixe du poste du château d'eau, voulant graisser une bielle qui chauffait, fit un faux pas. Ses vêtements furent happés par la bielle qui actionne le volant et le malheureux se vit projeter dans le bâti de la machine. La mort fut instantanée.

Figeac

Pharmacie de service. — Mercredi 14 juillet, le service sera assuré par la pharmacie Delmas, quai Legendre.

Théâtre des Variétés. — Samedi soir, les personnes qui aiment à rire n'ont pas dû s'en faire en entendant exécuter « Les 28 jours de Clairette » où Mme Minvielle, dans le rôle de Clairette, Mme Gassen dans Béatrice, Buchenet dans celui de Benoît et Mme Darvys dans une Nichotte impeccable, ont été désempaillés d'un bout à l'autre de la pièce.

« Mademoiselle Nitouche » fut jouée dimanche en matinée. M. Gaillard, dans le rôle de Célestin et Mme Minvielle dans celui de Nitouche, furent particulièrement remarqués.

Le grand succès était réservé pour le soir, dans « Les Deux Gosses ». Tous les rôles furent admirablement interprétés, notamment celui d'Hélène de Kerlor qui fut irrémédiablement rendu par M. M. Ravina dont le talent est déjà apprécié à sa juste valeur; M. Bourgeois dans le rôle de M. de Kerlor fut également très applaudi, ainsi que Mlle Jeanne Minvielle dans Fanfan et Mlle Rose Genny dans Claudine qui jouèrent très bien leur rôle de gavroches.

Aujourd'hui, mercredi, à 3 heures précises « Le Jour et la Nuit », opérette en 3 actes.

Le soir, à 8 heures, il sera joué un grand drame patriotique en 8 tableaux, intitulé « Cœur de Français ». Une mise en scène et des décors spéciaux sont annoncés pour cette représentation.

Demain, jeudi, « La Petite Chocolatière », comédie de famille en quatre actes, de Paul Gavault.

Programme du Concert. — Voici le programme du concert donné à l'occasion du 14 juillet, de 9 à 10 h. du soir, au café de St-Martin, par les « Artisans Réunis » :

1. La Marseillaise. — 2. Retsiem, ouverture, Mestier. — 3. Ballet Egyptien, Luigini. — 4. La Fille du Tambour-Major, Audran. — 5. Marche des Drapeaux, Sellenick.

Lacapelle-Marival

Foire. — Notre foire du 8 n'a pas été grande, en raison de la pluie qui n'a pas cessé de tomber de toute la matinée. A signaler une hausse sur les porcs et sur les bêtes à cornes.

Les veaux ont été vendus de 4 à 4 fr. 75 le kilo. Au marché, les œufs se sont payés 5 fr. 25 et les fromages de chèvre 2 fr. 50.

la douzaine; les lapins, 1 fr. 75; les poulets, 3 fr. 50; le beurre de 5 à 6 fr., le tout le demi-kilo; les oisons, de 22 à 24 fr. la pièce.

DÉPÊCHES

Paris, 12 h. 5.

Les Bolchevistes refusent d'arrêter leur offensive

De Londres : D'après le Daily Chronicle, le bruit circule que des nouvelles venues de Russie annoncent que les Bolchevistes refusent d'arrêter leur offensive contre la Pologne.

Berlin ergote

De Berlin : On est d'avis au ministère de l'Intérieur que la clause du protocole de Spa, relative à la police de Sûreté, n'envisage pas la dissolution de ce corps comme troupe policière. Le terme de « désarmement » a été choisi intentionnellement par l'Entente, dit-on, en raison de ce point de vue.

Dans le Palatinat

De Berlin : La dernière forteresse du Palatinat, le fort de Gerbersheim sur le Rhin, vient de tomber, sous les effets du traité de Versailles.

Grève générale en Bohême

De Bâle : La grève générale est déclenchée en Bohême allemande à la suite de la pénurie continuelle des vivres. Tous les fonctionnaires et employés y participent.

Réserve américaine

De Washington : On annonce dans les milieux politiques que les Etats-Unis ne pourront s'associer officiellement à la décision prise à Spa par tous les Alliés de venir en aide à la Pologne par tous les moyens si les Bolchevistes refusent de conclure l'armistice. Cette attitude serait basée sur ce fait que les Etats-Unis ne font pas partie de la Ligue des Nations. Dans les cercles officiels on approuve toutefois la décision des Alliés.

Le Tour de France

D'Aix-en-Provence : Les concurrents pour le tour de France sont partis ce matin à 2 h. pour la 9^e étape : Aix-Nice.

A Toulon, arrive à 6 h. 24, un peloton conduit par Thys, Barthélemy, Heyschem frères, Motiat, Rossius, Lambot, Goethals, Dhers, Ferrara, etc.

A 7 h. 36 passe Masson qui déclare s'être trompé de route. Il signe et repart à la poursuite du peloton.

M. PLAGÈS, en face la halle, demande un jeune homme et des ouvriers pour la conserve.

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé).

AVIS DE DÉCÈS

Le commandant PANOUZE, en retraite et son fils, le commandant Ernest PANOUZE, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la mort de

Madame Joséphine PANOUZE leur épouse et mère.

Les obsèques ont eu lieu à Cahors le 12 juillet 1920.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur SAUTERON, conservateur des Hypothèques, à Cahors, Madame SAUTERON et leurs enfants ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Madame Marie SALOMON-CIRLOT Née SAUTERON

leur mère et grand-mère, décédée à Cahors le 10 juillet 1920, dans sa 86^e année, munie des sacrements de l'Eglise.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 9 juillet 1920.

L'amélioration de la tendance générale du marché a encore persisté, malgré un léger tassement des devises.

Nos rentes françaises sont soutenues : 3 0/0 58,30, 5 0/0 88,45, 4 0/0 1917 71,20 et le 1918, 70,85, 5 0/0 amortissable 101,85.

Banques calmes. Paris 1.564. Union Parisienne 1.258. Mobilier 563. Banque Française 301.

Nous apprenons que la souscription aux 160.000 actions nouvelles qui porte le capital de Cet Etablissement à 100 millions de francs a été effectuée avec un plein succès. Le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible sera publié ultérieurement.

Rio-Tinto, lourd sur la détente des devises étrangères, 1775 et 1770.

Pétrolifères réalisées légèrement. Royal Dutch 30.000. Shell 489. Eagle 465.

Diamantifères en réaction sur la détente de la Livre Sterling; de Beers 930 ex-coupon de 47,15. Jagersfontein 200. Mines d'or soutenues. Goldfields 67,25. Rand mines 131. Crown mines 114. Caoutchoucs résistants Financière 312. Malacca 226. En valeurs diverses : les Sucreries d'Egypte sont fermes à 945. L'Union Européenne Industrielle et financière introduite hier au marché Officiel à 585 s'avance à 610 francs.

RÉOUVERTURE

des anciennes Epicerie Gambetta Jeune et H. Védrennes

Urbain SALGUES

Successeur

2, Rue Président Wilson — CAHORS

BAISSE DE PRIX

S'y renseigner avant d'acheter ailleurs

CAMIONS-AUTOS
PRESSE HYDRAULIQUE
Montage exclusif de Bandages « BERGOUGNAN »
VIDALLAC, Carrossier, rue de la Banque à CAHORS

FIXALO
Peinture en poudre, s'employant à l'eau froide
Aussi solide, cinq fois moins cher que la peinture à l'huile
En vente à CAHORS : M^o F. VINEL, Droguerie-Couleurs.

LES BATAILLES DE LA VIE

Le Droit de l'Enfant

PAR

Georges OMNET

X

— Je n'ignore rien, interrompit le savant. Mais je vois que vous n'avez aucune preuve matérielle. J'ajoute que vous n'en trouvez pas. Que vous restez-t-il ? Des présomptions ? On n'échafaude pas une poursuite, contre un homme tel que M. Herbelin, sur de simples présomptions. Sa dénégation suffirait à ruiner votre système. Il est avéré qu'entre le marquis de Condottier et Mme Herbelin il y a eu rupture, depuis plus d'un an. Il est facile d'établir que M. Herbelin a toujours ignoré que M. de Condottier lui eût fait tant de tort. Alors que devient le « is fecit cui prodest » ? Non ! L'affaire n'est pas si simple que vous voulez le laisser croire...

— Expliquez-la moi.

Cendrin leva sa tête songeuse et dit :

— Si je vous prouve que celui qui a tué le marquis de Condottier était en état de légitime défense, et a agi

plus loyalement en cette rencontre, me promettez-vous de n'engager aucune poursuite ?

— Je ne puis vous promettre ce que vous me demandez, dit le magistrat. La justice ne saurait se prêter à un marchandage... Mais comptez que j'agirai au mieux de la raison et du droit.

— Je n'en veux pas d'avantage, dit Cendrin. Soyez donc éclairé : c'est M. Herbelin qui a tué le marquis de Condottier et voici dans quelles circonstances.

Le magistrat écouta sans l'interrompre les confidences de Cendrin. Impassible, il semblait assister aux phases poignantes de ce drame intime, jugeant, dans le secret de sa conscience, l'audacieux cynisme de Condottier, la sublime patience d'Herbelin et les déchirantes angoisses de cette mère si cruellement punie. Puis, dans le cabinet enténébré, peu à peu, par la nuit qui tombait, le silence régna. Cendrin avait cessé de parler et le magistrat réfléchissait profondément.

— Au bout d'un instant, le Juge d'instruction dit :

— Ainsi votre visite à Montvilliers avait pour but unique de sommer le marquis d'avoir à cesser ses visites nocturnes et de le prévenir du danger qu'il courrait à persévérer ?

— Parfaitement.

— Et il a recommandé, la nuit suivante, malgré vos avertissements ?

— Il n'y a aucun doute possible,

puisqu'il n'a pas reparu le lendemain...

— Et vos deux amis, M. le colonel Pérignon et son neveu, témoigneraient que c'est après avoir essuyé, lui désarmé, le coup de feu du marquis, que M. Herbelin, blessé, a précipité son adversaire dans le bief du Liron ?

— Vous pouvez faire draguer le bief, vous retrouverez sûrement le revolver avec un seul coup déchargé... Quant au marquis, l'autopsie vous a prouvé qu'il ne portait pas trace de blessure pénétrante...

— Tout cela est exact, dit le magistrat. Puis, comme pour conclure : C'était un triste sire que ce marquis de Condottier... La blessure de M. Herbelin est-elle en voie de guérison ?

— Il commence à se lever, et, dans huit jours, il pourra reprendre la direction de ses affaires.

— Il a une très grosse industrie à la Neuville...

— Mais, il a environ deux mille ouvriers... Et jamais de grèves ! J'ajoute qu'il ne ferait pas bon venir le prendre à sa fabrique... Je ne sais pas ce qui se passerait... Cela pourrait être très sérieux...

— Le magistrat se mit à rire et dit :

— Je crois qu'on n'y songera pas.

— Alors, Monsieur le Juge d'instruction, je puis me retirer ?

— Vous le pouvez, Monsieur, et recevez mes remerciements pour la bonne grâce avec laquelle vous vous êtes mis à ma disposition.

Il s'était levé et reconduisait Cendrin. Sur le seuil de l'antichambre, le savant échangea avec le magistrat un dernier coup d'oeil et, plus rassuré qu'en arrivant, il descendit l'escalier du Palais. A la porte, il trouva la voiture qui l'avait amené.

— Est-ce que vous pouvez me reconduire à Saint-Sauveur ? demanda-t-il au cocher.

— Mais, Monsieur, on m'a bien recommandé de rester à vos ordres...